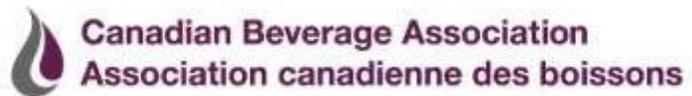


Présentation pour les consultations prébudgétaires pour 2019

Par : L'Association canadienne des boissons



Recommandations :

- **Recommandations 1** : L'engagement du gouvernement à une participation significative de l'industrie, y compris la prise en compte des points de vue et de la rétroaction de l'industrie, dans l'élaboration de règlements qui ont une incidence sur la compétitivité économique de l'industrie canadienne des boissons.
- **Recommandations 2** : Éviter d'imposer des taxes visant des produits particuliers.
- **Recommandations 3** : Engagement et consultation continus et significatifs de l'industrie au sujet d'une stratégie nationale de réduction des déchets.

Recommandations 1 : L'engagement du gouvernement à une participation significative de l'industrie, y compris la prise en compte des points de vue et de la rétroaction de l'industrie, dans l'élaboration de règlements qui ont une incidence sur la compétitivité économique de l'industrie canadienne des boissons.

L'Association canadienne des boissons (ACB) appuie les valeurs qui sous-tendent le mandat de la Stratégie en matière de saine alimentation de Santé Canada. En fait, l'industrie des boissons continue de jouer un rôle de chef de file dans la réduction de l'apport calorique des Canadiens à partir des boissons, avec plus d'options à faible teneur en calories et sans calories et des efforts importants pour éduquer les consommateurs sur les habitudes de consommation de boissons saines.

Toutefois, les changements proposés par Santé Canada ont des conséquences imprévues sur la compétitivité économique de la chaîne de valeur de l'industrie des boissons, y compris les répercussions sur les agriculteurs locaux et les emplois créés au Canada.

Nous sommes particulièrement préoccupés par le fardeau réglementaire associé aux éléments suivants :

1. Le projet de loi S-228 : *Loi sur la protection de la santé des enfants*;
2. Les changements au Guide alimentaire canadien;
3. Le projet de règlement sur l'étiquetage sur le devant de l'emballage;
4. La classification des boissons énergisantes à base de caféine.

1) Cadre réglementaire associé au projet de loi S-228

L'effet combiné du projet de loi S-228 s'il est adopté et du cadre réglementaire proposé par Santé Canada aura un impact négatif mesurable sur la compétitivité économique de l'industrie des boissons en limitant non seulement la commercialisation auprès des enfants, mais en limitant sévèrement la majorité de la commercialisation des aliments et boissons transformés et des repas dans les restaurants pour les adultes canadiens.

L'ACB, l'Association canadienne des annonceurs, Produits alimentaires et de consommation du Canada et Restaurants Canada ont exprimé leurs préoccupations au sujet du règlement qui accompagnera le projet de loi S-228 : La *Loi sur la protection de la santé des enfants*, si elle est adoptée. L'effet combiné du projet de loi S-228 et de la voie réglementaire actuelle proposée par Santé Canada sera prononcé et radical, ce qui aura une incidence sur la compétitivité économique de l'industrie des boissons tout au long de sa chaîne d'approvisionnement, y compris les agriculteurs ruraux.

Nous sommes particulièrement préoccupés par la méthodologie de l'analyse coûts-

avantages (ACA) que Santé Canada entend utiliser pour éclairer l'élaboration des règlements associés au projet de loi S-228.

En tant que coalition, nous avons demandé l'expertise d'un tiers concernant la méthodologie et le format de l'analyse coûts-avantages par RIAS Inc. Déjà documentée et partagée avec les représentants du gouvernement, l'analyse économique de RIAS Inc. a démontré que les restrictions potentielles sur le marketing auprès des enfants suggérées par Santé Canada l'été dernier auraient des répercussions de plusieurs milliards de dollars sur l'économie canadienne, y compris plus de 7 milliards de dollars en PIB perdu, 30 000 emplois perdus et une réduction des dépenses publicitaires annuelles de plus de 1,1 milliard de dollars.

Pour bien informer les décideurs et se conformer aux exigences de la Directive du Cabinet sur la gestion de la réglementation, Santé Canada doit consulter tous les intervenants de l'industrie concernés afin de peaufiner sa proposition et de trouver des solutions de rechange.

2) Changements au Guide alimentaire canadien en ce qui concerne les jus à 100 %

La proposition de placer le jus à 100 % dans la catégorie « éviter de consommer » comporte un grand risque pour les Canadiens tout en ne répondant pas au critère d'une recommandation fondée sur des preuves scientifiques. Les Canadiens, des producteurs aux consommateurs, subiront les effets négatifs de ce changement, s'il est apporté. Les preuves montrent que les recommandations actuelles sur la consommation de jus à 100 % au Canada demeurent adéquates et qu'il n'existe aucune donnée pour appuyer le passage du jus à 100 % dans une catégorie « à éviter ».

Puisque la [consommation de fruits et de légumes](#) chez les Canadiens [continue de diminuer](#), et que de nombreuses communautés rurales et du Nord n'ont pas facilement accès à des fruits et des légumes frais, nous nous opposons fortement à la recommandation proposée de dire aux Canadiens d'éviter de boire des jus à 100 %.

Dire aux résidents des communautés isolées et du Nord, où les fruits et légumes entiers sont rares et coûteux, de ne pas boire de jus à 100 %, a pour conséquence d'éliminer une façon essentielle et rentable d'avoir accès à des portions de fruits.

Les directives alimentaires de Santé Canada doivent appuyer un mode de vie sain et, surtout, être fondées sur les données scientifiques les plus récentes. Il est également essentiel que le Guide alimentaire tienne compte de la disponibilité des aliments. On ne peut pas dire aux Canadiens de ne compter que sur ce qui est actuellement « en saison », mais ils doivent aussi être en mesure d'utiliser des aliments et des boissons, comme le jus à 100 % qui a été préparé lorsque les fruits frais étaient disponibles.

Le jus de fruits à 100 % est une bonne source de nutriments essentiels et de phytonutriments. La recherche montre que les personnes qui boivent du jus de fruits à 100 % ont un régime alimentaire de meilleure qualité que [celles](#) qui [n'en consomment pas](#). Elles ont également un meilleur apport en vitamines A, C, en folate et en magnésium, et qu'elles consomment moins de gras (total et saturé), de sodium et de sucres ajoutés¹. Les données indiquent également qu'il n'y a aucun lien entre la consommation de jus à 100 % et l'obésité ou les caries dentaires².

Les aliments transformés ou préparés, comme le jus à 100 %, peuvent contribuer de façon importante à ce que les Canadiens répondent à leurs besoins nutritionnels quotidiens de façon rentable. Le Rapport technique de Santé Canada sur [l'examen des données probantes à la base des recommandations alimentaires 2015](#) fait remarquer que toutes les formes de légumes et de fruits (frais, congelés, séchés, en conserve, cuits ou en jus) sont des aliments « conformes » aux lignes directrices du GAC³.

En plus des nombreux arguments scientifiques contre le Guide alimentaire canadien disant aux Canadiens d'éviter le jus à 100 %, cette recommandation est un fardeau important et irritant pour l'industrie agroalimentaire — y compris les agriculteurs locaux, les producteurs de jus et les entreprises de boissons — c'est comme si le gouvernement du Canada utilisait son autorité pour tenter spécifiquement de nuire à l'industrie canadienne du jus. Cela serait aussi directement contraire aux récentes initiatives du gouvernement du Canada en matière d'innovation et de compétences et au financement du budget de 2017 qui vise à stimuler la croissance de l'industrie agroalimentaire canadienne.

3) Étiquetage sur le devant de l'emballage

Alors que le gouvernement travaille à finaliser ses directives sur l'étiquetage sur le devant de l'emballage, l'Association canadienne des boissons demande à Santé Canada de déterminer s'il est prématuré d'aller de l'avant avec le projet proposé et de plutôt adopter une approche utilisant des symboles nutritionnels sur le devant de l'emballage qui est informative pour les consommateurs et moins susceptible de causer de l'inquiétude, de la confusion ou de fausses impressions au sujet d'un produit alimentaire requis pour porter de tels symboles.

Les membres de l'ACB ont joué un rôle de leadership dans l'établissement des normes de l'industrie, comme notre initiative d'étiquetage sur le devant *Les calories, nous en faisons une chose claire! Les calories, nous en faisons une chose claire!* est une initiative volontaire de l'industrie, qui fournit des renseignements initiaux et clairs sur nos boissons

¹ O'Neil CE, et al. « Diet quality is positively associated with 100% fruit juice consumption in children and adults in the United States ». Nutr J. 2011;10:17

² Byrd-Bredbenner C, Ferruzzi MG, Fulgoni VL, Murray R, Pivonka E et Wallace TC

³ Examen des données probantes pour les lignes directrices en matière d'alimentation - Rapport technique 2015, Santé Canada; juin 2016. Cat. : H164-192/2016E- PDF; ISBN : 978-0-660-05473-5

qui, combinés à notre initiative *Équilibre en calories*, ont aidé les consommateurs à faire des choix de boissons mieux informés.

L'ACB note que le fait de se concentrer uniquement sur les trois nutriments dans les symboles sur le devant ne fournit aucune orientation au consommateur sur la façon de faire des choix alimentaires sains. Plutôt que d'être un système « interprétatif » qui aidera les consommateurs à faire des choix concernant leurs aliments et boissons, l'approche proposée est simplement un « système d'avertissement » qui peut alarmer les Canadiens et leur faire douter de la sécurité de l'approvisionnement alimentaire canadien.

Le système d'étiquetage sur le devant de l'emballage proposé créerait un obstacle important à la compétitivité économique pour l'industrie des boissons et les fournisseurs en aval. Comme l'ACB l'a indiqué dans son mémoire de mai 2017, l'ensemble de l'industrie canadienne des aliments et des boissons (et donc, les consommateurs canadiens) doivent assumer des coûts de plus de 2,2 milliards de dollars pour apporter des changements à l'étiquetage afin de se conformer à l'approche proposée de l'étiquetage sur le devant de l'emballage et à d'autres initiatives majeures de Santé Canada et de l'ACIA en matière d'étiquetage obligatoire.

4) Règlement sur les boissons énergisantes à base de caféine

Bien qu'initialement commercialisé comme produit de santé naturel depuis 2004, Santé Canada s'est engagé en 2011 à incorporer les boissons énergisantes à base de caféine en vertu du Règlement sur les aliments et drogues d'ici 2016. Malheureusement, Santé Canada n'a pas respecté l'échéance convenue et vise maintenant 2021 pour compléter la transition réglementaire.

Tout au long de cette période de transition, Santé Canada a émis des lettres d'autorisation de mise en marché temporaire (LAMT) permettant aux boissons énergisantes admissibles d'être commercialisées et mises à la disposition des consommateurs. Les entreprises ont besoin de prévisibilité pour la planification d'entreprise; les approbations temporaires (souvent retardées), par le biais des LAMT, n'offrent pas de prévisibilité et, par conséquent, constituent un obstacle à la compétitivité économique de l'industrie des boissons énergisantes à base de caféine.

Le secteur des boissons énergisantes à base de caféine craint que Santé Canada ne prolonge encore une fois le délai d'exécution. **La finalisation de ces modifications réglementaires réduirait considérablement le processus réglementaire onéreux associé aux LAMT pour les entreprises ainsi que la charge de travail de la Direction des aliments et soulagerait les entreprises des coûts associés au long processus d'approbation et à l'imprévisibilité.**

Recommandations 2 : Éviter d'imposer des taxes visant des produits particuliers.

Bien que notre industrie reconnaisse que l'obésité pose un défi de taille pour obtenir des résultats positifs sur le plan de la santé, l'introduction d'une taxe sur les boissons sucrées n'est pas la solution. **Taxes sur les boissons sucrées : absence de preuves d'effets sur la santé; discriminatoires, inefficaces, régressifs; coûteront à notre économie des emplois canadiens bien rémunérés.**

Au fur et à mesure que la conversation mondiale sur les taxes sur les boissons sucrées a évolué, l'ensemble des preuves démontre l'impact statistiquement insignifiant qu'elles ont sur la réduction de l'obésité ou l'augmentation des résultats positifs pour la santé.

En juin 2018, l'Organisation mondiale de la santé s'est éloignée des suggestions précédentes d'une taxe sur les boissons sucrées dans son rapport [“Best Buys” report on non communicable diseases](#), et s'est plutôt tournée vers des solutions plus holistiques pour s'attaquer à des problèmes de santé complexes comme l'obésité. De plus, une étude d'août 2017, commandée par le ministère néo-zélandais de la Santé concernant les taxes sur les boissons sucrées, a conclu qu'il n'y a pas de corrélation entre les taxes sur le sucre et un impact positif sur la santé. [Cette étude exhaustive a passé en revue quarante-sept projets et documents de travail évalués par des pairs et publiés au cours des cinq dernières années. Ils concluent que la preuve que les taxes sur le sucre améliorent la santé est faible.](#)

Un [rapport du McKinsey Global Institute](#) a confirmé cette conclusion en déclarant que les interventions les plus efficaces pour lutter contre l'obésité comprennent le contrôle des portions, suivi par des changements dans l'environnement scolaire et l'éducation des parents.

Les données du [Mexico's 2016 national health and nutrition survey](#) démontrent que leur taxe de 2014 n'a pas eu d'effet sur les taux d'obésité. En fait, les taux d'obésité chez les adultes ont augmenté entre 2012 et 2016, en particulier chez les femmes mexicaines.

L'accent mis sur les boissons sucrées comme étant la principale cause de l'obésité est disproportionnée et inadéquate. L'introduction d'une taxe discriminatoire sur une petite partie de l'alimentation des Canadiens n'aura pas d'incidence sur le nombre de personnes en surpoids et obèses. Les experts, [dont Santé Canada](#), conviennent que le surpoids et l'obésité mettent en cause une multitude de facteurs complexes, notamment les comportements liés à la santé, comme les habitudes alimentaires, l'activité physique quotidienne, ainsi que les déterminants sociaux, environnementaux et biologiques plus globaux.

Grâce à leurs propres choix, les Canadiens consomment déjà moins de calories provenant de leurs boissons. En fait, les [données de l'ESCC 2015](#) de Statistique Canada montrent que les Canadiens consomment plus de calories provenant de

matières grasses, de protéines et de sucres dans d'autres sources alimentaires que dans les boissons et que ces autres calories sont probablement à l'origine de l'augmentation du poids chez les Canadiens.

Dans le cadre de l'Initiative de l'équilibre calorique, les membres de l'ABC se sont engagés à réduire la consommation quotidienne de boissons caloriques par habitant de 20 % d'ici 2025, en mettant en œuvre des interventions de premier plan en matière d'obésité, y compris le contrôle des portions, plus de choix et moins de calories.

Recommandations 3 : Engagement et consultation continus et significatifs de l'industrie au sujet d'une stratégie nationale de réduction des déchets.

Le secteur canadien des boissons continue de jouer un rôle de leadership dans la gestion des programmes de recyclage partout au Canada et dans le développement d'emballages en plastique plus durables. Nos membres utilisent des bouteilles en plastique de polyéthylène téréphtalate (PET) recyclable à 100 % et se visent rendre tous leurs emballages recyclables, réutilisables ou compostables à 100 % d'ici 2025.

Nous soutenons également la réduction des déchets marins. Les membres de l'ACB agissent par le biais d'initiatives volontaires, comme l'Ocean Conservancy's Trash Free Seas Alliance, tout en soutenant Closed Loop Partners et Circulate Capital, une société d'investissement qui se consacre à investir dans une collecte et un recyclage plus efficaces des déchets dans les pays d'Asie du Sud et du Sud-Est.

L'ACB possède une vaste expertise dans la conception et l'exploitation des programmes de recyclage dirigés par l'industrie au Canada. Notre secteur a joué un rôle déterminant dans l'établissement du premier programme provincial de boîtes bleues en Ontario et dans l'élaboration du programme Recycle Everywhere au Manitoba, qui connaît un grand succès.

Compte tenu de notre expertise en matière de durabilité, nous serions heureux de travailler avec les fonctionnaires fédéraux à l'élaboration de la stratégie canadienne sur les plastiques.